MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

du LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Aveyron, Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)

MONTPELLIER – 16, Rue de la République — TÉL. M2 58-72

1ère Année — 11 Mars 1953 — N° 4

AVERTISSEMENT

Traiter avant :

ANTHONOME DU POMMIER

Zone a et b : le 20 Mars
Zone c : le 30 Mars

L'Anthonome du pommier a été observé dans les vallées chaudes des Cévennes. Il convient d'effectuer une pulvérisation sur les boutons floraux des pommiers et poiriers ayant atteint ou dépassé le stade B des tableaux de Stades repères de Fleckinger.

Utiliser, aux doses prescrites par le fabricant, un produit à base d'H.C.H., S.P.C., T.T.C., D.D.T., ou de Lindane.

Dans les vergers où le saisonnement de la récolte laisse prévoir une faible production de fruits en 1953, il sera indispensable de renouveler ce traitement au bout de 10 jours, car des pullulations massives d'anthonomes sont possibles au printemps 1953.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles - 16, rue de la République - Montpellier
Le Gérant : R. BERTRAND

P5